

TOURRETTES-SUR-LOUP



## **Conseil Municipal de la Commune de Tourrettes sur Loup**

**Séance ordinaire  
du jeudi 11 avril 2024**

-----

# **PROCES-VERBAL**

**Ordre du jour  
de la réunion du Conseil Municipal  
du jeudi 11 avril 2024  
18 heures**

**ADMINISTRATION GENERALE**

- \* Compte-rendu des délibérations de la séance du Conseil Municipal du 22 mars 2024
- \* Compte-rendu des décisions du Maire en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales depuis le 22 mars 2024

**FINANCES**

- 1- Compte de gestion de Monsieur le Comptable Public : exercice 2024
- 2 - Compte administratif – exercice 2023
- 3 - Affectation du résultat d'exploitation – exercice 2023
- 4 - Budget primitif 2024
- 5 - Vote des taux des contributions directes – exercice 2024
- 6 - Subvention de fonctionnement au CCAS - exercice 2024
- 7 - Contribution au Syndicat Intercommunal de Pont du Loup – exercice 2024
- 8 - Subventions aux associations – exercice 2024
- 9 - Modification de l'Autorisation de Programme pour l'acquisition et l'aménagement du Domaine du Caire
- 10 - Modification de l'Autorisation de Programme pour l'opération de consolidation de la falaise
- 11 - Modification de l'Autorisation de Programme pour l'opération de modernisation du réseau de vidéoprotection
- 12 - Modification de l'Autorisation de Programme pour l'opération d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme
- 13 - Modification de l'Autorisation de Programme pour l'opération de réhabilitation de l'Église Saint Grégoire
- 14 - Modification de l'Autorisation de Programme pour l'opération de renforcement de la sécurité incendie
- 15 - Modification de l'Autorisation de Programme pour l'opération de réorganisation des services municipaux
- 16 - Modification de l'Autorisation de Programme pour la restructuration de la voirie communale
- 17 - Clôture de l'Autorisation de Programme pour la réhabilitation énergétique du château mairie
- 18 - Clôture de l'Autorisation de Programme pour la sécurisation du chemin de Ronde
- 19 - Création de l'Autorisation de Programme pour l'opération de transition énergétique

**ADMINISTRATION GENERALE**

- 20 - Motion des Maires des Alpes-Maritimes pour une demande de révision de la loi SRU

## **RESSOURCES HUMAINES**

21 - Modification du tableau des effectifs : création de postes

## **AFFAIRES SCOLAIRES**

22 - Convention Territoriale Globale avec la CAF des Alpes-Maritimes – Renouvellement 2024-2028

---

- Questions diverses

# Conseil Municipal de la Commune de Tournettes sur Loup

---

Séance ordinaire du jeudi 11 avril 2024

---

## PROCES-VERBAL

---

**L'an deux mille vingt-quatre et le onze avril à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont rassemblés, sous la présidence de Monsieur le Maire, Frédéric POMA**

Il est 18h00, Monsieur le Maire souhaite la bienvenue au public, aux élus et aux agents et désigne comme **secrétaire de séance** : Nathalie VALGELATA-DALCHER qui procède à l'appel.

**Nombre de membres en exercice : 27**

**Présents :** Messieurs POMA-DALCHER-Madame DE QUERO-Monsieur MONCHO-Madame PIERRAT-Monsieur WALLAERE-Mesdames VALGELATA-Monsieur MOREAU-Mesdames PELLEGRINO-BARADE-Monsieur CAUVÉ-FALCO-Madame DUBOIS-Messieurs CALLET-BOUIX-JERIBI-Mesdames LACQUA-GAVACHE-Monsieur RAIBAUDI-Madame BLANCHARD- Monsieur GARCIA

**Absent(es) ayant voté par procuration en application de l'article L.2120-20 du code général des collectivités territoriales :** Jean-Jacques DICHARRY ayant donné procuration à Sébastien MOREAU, Géraldine SKRABO-CRISTINA ayant donné pouvoir à Geneviève PIERRAT, Oifa YOUSSEF ayant donné pouvoir à Arnaud CALLET, Charline HERING ayant donné pouvoir à Stéphane BOUIX, Lauren JASSIN ayant donné procuration à Anne DE QUERO

**Absent excusé :** Monsieur BENINI

**Absents :** Monsieur LENOIR

A l'issue de l'appel le quorum est atteint et la séance est ouverte à 18h06

**Présents : 20 / procurations : 5 / absents : 2**

En préambule, Monsieur le Maire propose l'ajout d'un point du jour n°23 à savoir la convention relative au SIAD (système d'information et d'accueil des demandeurs de logement) qui a fait l'objet d'une délibération en conseil communautaire du 19 février 2024 et lors du conseil d'administration du CCAS le lundi 8 avril 2024.

⇒ **Le conseil municipal approuve à l'unanimité**

\* Compte-rendu des délibérations du conseil municipal du 22 mars 2024  
Il est soumis à l'assemblée délibérante le compte-rendu des délibérations de la séance du conseil municipal du 22 mars 2024.

⇒ **Le conseil municipal adopte à l'unanimité**

---

\* Compte-rendu des décisions du Maire en application de l'article 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales depuis le 22 mars 2024.

A la date d'envoi du dossier du Conseil (soit le 4 avril 2024) :

22/03/2024 Vente concession trentenaire PAOLIZZI Chantal

25/03/2024 Vente concession quinquenaire MORGAN Mélanie

02/04/2024 Acceptation don sculpture Lena DETTERWIK

⇒ **Le conseil municipal prend acte**

---

## FINANCES

**Ordre du jour n° 1 : Compte de gestion de Monsieur le Comptable Public : exercice 2023  
2024/18**

*Monsieur le Maire : pour rappel, une double comptabilité est faite, par nos services et par le comptable public. Cette comptabilité doit être au centime prêt égale aux documents que nous vous présentons ; c'est aujourd'hui le cas. Il est demandé à ce que le conseil municipal puisse délibérer sur le compte de gestion du comptable public. Avez-vous des remarques ? Des questions ?*

⇒ **Le conseil municipal adopte à l'unanimité**

---

**Ordre du jour n° 2 : Compte administratif – exercice 2023  
2024/19**

*Monsieur le Maire : pour cette partie du conseil municipal, je dois me retirer et je passe à Monsieur le Premier Adjoint, Monsieur DALCHER la présidence de la séance.*

**Monsieur le Maire quitte la salle.**

*Monsieur DALCHER : je vous remercie Monsieur le Maire. Madame PELLEGRINO pourriez-vous nous présenter la synthèse de l'exécution budgétaire de l'exercice 2023 ?*

*Madame PELLEGRINO : je vous propose d'examiner les résultats budgétaires de l'exercice 2023. Attention, dans le document qui vous a été transmis, le montant des recettes d'investissement et de fonctionnement est erroné. En effet, il a été tenu compte dans les calculs de l'excédent reporté. Ce n'est qu'une erreur d'affichage, le résultat global est juste.*

*En section d'investissement (cf la page n° 2 de la note de synthèse) nous avons en recettes 1 755 200,05 hors excédent d'investissement de clôture 2022 reporté. En dépenses nous avons 2 929 524,12 ce qui fait un besoin de financement de 1 174 324,07.*

*En section de fonctionnement (page 2 de la note de synthèse), nous avons en recettes 6 135 693,60 et dépenses 5 589 495,53 ce qui nous fait un excédent de 546 198,07.*

*Les résultats de clôture sont donc les suivants : en section d'investissement nous avons un besoin de financement de 379 362,14 et en section de fonctionnement un excédent global de 1 077 029,82.*

*Monsieur le Maire nous propose d'approuver le compte administratif du budget principal de la commune pour l'exercice 2023.*

*Monsieur DALCHER : je vous remercie Madame PELLEGRINO. Mes chers collègues, avez-vous des questions sur le compte administratif de l'exercice antérieur ? Madame la secrétaire de séance, vous noterez que Monsieur le Maire a quitté la séance et qu'il ne prend pas part au vote. Mes chers collègues, il vous est demandé, après l'adoption du compte de gestion du comptable public pour l'exercice 2023, d'approuver le compte administratif de l'exercice 2023, ainsi que l'état des restes à réaliser.*

⇒ **Le conseil municipal approuve à l'unanimité**

⇒ **Signature des pages du CA 2023**

Monsieur DALCHER demande à la secrétaire de séance d'aller quérir Monsieur le Maire et poursuit la séance.

---

### **Ordre du jour n° 3 : Affectation du résultat d'exploitation – exercice 2023 2024/20**

Monsieur DALCHER donne la parole à Madame PELLEGRINO.

#### **Monsieur le Maire revient en salle**

*Madame PELLEGRINO : il vous est proposé de procéder à l'affectation du résultat selon le tableau qui vous a été transmis page 12 du rapport de présentation du compte administratif 2023. Nous avons un excédent de fonctionnement de 1 077 029,82. En section investissement, nous constatons un besoin de financement de 262 084,75 comprenant les restes à réaliser. Ce qui nous donne un excédent ordinaire 2023 de 814 945,07, cette somme est à affecter au budget 2024.*

*Monsieur le Maire : y a-t-il des questions ?*

*Monsieur BOUIX : il y a une erreur dans ce tableau, à la marge, mais qui interpelle. Pour le calcul du report en fonctionnement, la formule est C-I et non H-I comme affiché.*

*Monsieur DALCHER : merci de cette précision. Cela n'a cependant pas d'incidence sur le résultat.*

⇒ **Le conseil municipal adopte à l'unanimité**

---

**Ordre du jour n° 4 : Budget primitif 2024  
2024/21**

**Monsieur le Premier Adjoint sort de la salle.**

*Monsieur le Maire : puisque nous avons eu, il y a deux semaines, le Débat d'Orientation Budgétaire, nous ne rentrerons pas trop dans les détails.*

Est affiché pour le public le budget primitif de la commune pour 2024 :

**Section de fonctionnement : 7 020 000 € s'équilibrant en dépenses et en recettes,**

**Section d'investissement : 3 740 000 € s'équilibrant en dépenses et en recettes.**

Monsieur le Maire passe la parole à Madame PELLEGRINO.

*Madame PELLEGRINO : vous retrouverez les informations en page 3 de la note de synthèse et dans le rapport du BP 2024. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties : une section de fonctionnement et une section d'investissement. Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre, les recettes égalant les dépenses. En section de fonctionnement, nous avons 7 020 000 €, s'équilibrant en dépenses et recettes, en section d'investissement, 3 740 000 €, s'équilibrant en dépenses et en recettes. Ces éléments vous ont été présentés lors du débat d'orientation budgétaire. Vous trouverez le détail dans le rapport de présentation du budget primitif 2024. Les modifications apportées suite à ce débat sont les suivantes : nous avons actualisé le montant des restes à réaliser sur le montant total, donc en conséquence les comptes 23, 10226 et 10222 ont été ajustés.*

**Monsieur le Premier Adjoint revient en salle**

*Monsieur le Maire : avez-vous des questions ou des remarques ?*

⇒ **4 contre : Mesdames GAVACHE, LACQUA, HERING (par procuration) et Monsieur BOUIX**

⇒ **Le conseil municipal adopte à la majorité des suffrages exprimés**

⇒ **Signature des pages du BP 2024**

---

**Ordre du jour n°5 : Vote des taux des contributions directes – exercice 2024  
2024/22**

*Monsieur le Maire : sont projetés la proposition des taux d'imposition pour 2024 et le total des produits attendus. Avez-vous des remarques ou des questions ?*

|   | <b>TAUX<br/>D'IMPOSITION<br/>ANNEE 2024</b> | <b>BASES<br/>D'IMPOSITION<br/>ANNEE 2024</b> | <b>✓<br/>PRODUIT<br/>ANNEE 2024</b> |
|---|---|--|-------------------------------------|
| Taxe d'Habitation                           | 14.553%                                     | 6 053 000                                    | 880 893.09                          |
| Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties     | 22.594%                                     | 10 509 000                                   | 2 374 403.46                        |
| Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties | 32.219%                                     | 162 000                                      | 52 194.78                           |
| <b>TOTAL PRODUITS<br/>ATTENDUS</b>          |   |  | <b>3 307 491.33</b>                 |

⇒ **4 contre : Mesdames GAVACHE, LACQUA, HERING (par procuration) et Monsieur BOUIX**

⇒ **Le conseil municipal adopte à la majorité des suffrages exprimés**

---

**Ordre du jour n° 6 : Subvention de fonctionnement au CCAS - exercice 2024  
2024/23**

*Monsieur le Maire : le montant de la subvention de fonctionnement au CCAS sera cette année de 19 200 €. Avez-vous des questions ou remarques ?*

⇒ **Le conseil municipal adopte à l'unanimité**

---

**Ordre du jour n° 7 : Contribution au Syndicat Intercommunal de Pont du Loup – exercice  
2024  
2024/24**

*Monsieur le Maire : la contribution au Syndicat Intercommunal de Pont du Loup pour l'exercice 2024 s'élève à 170 800 €. Pour rappel, la nouvelle école n'est pas encore totalement payée, c'est pour cela que vous avez des montants un peu élevés. Avez-vous des remarques ? Des questions ?*

⇒ **Le conseil municipal adopte à l'unanimité**

---

**Ordre du jour n° 8 : Subventions aux associations – exercice 2024  
2024/25**

*Monsieur DALCHER : ne prendront pas part au vote, car membres exécutifs d'associations, Messieurs JERIBI et CALLET, Mesdames GAVACHE et LACQUA, et Madame PIERRAT qui a un lien familial avec la présidente d'une association.*

Monsieur le Maire passe la parole à Madame DE QUERO, Adjointe déléguée aux associations.

*Madame DE QUERO : Considérant l'importance pour la vie locale du rôle des associations et de la participation des citoyens à la vie de la cité, Monsieur le Maire vous propose d'attribuer aux associations la somme de 49 400 euros répartie comme suit : (tableau projeté par Monsieur le Maire)*

| Association   | Montant | Vote   |
|---|---------|--|
| <b>Sous fonction 4213 actions sociale en faveur de l'enfance</b>                      |         |  |
| Association Enseignement Enfants Malades  | 200     | UNANIMITÉ  |
| <b>Sous fonction 201 Enseignement, formation professionnelle et apprentissage</b>     |         |  |
| Association d'Action Educative 06 (AAE06)   | 200     | UNANIMITÉ  |
| <b>Sous fonction 211 Ecoles Maternelles</b>   |         |  |
| APE école maternelle  | 400     | UNANIMITÉ  |
| <b>Sous fonction 212 Ecoles Primaires</b>   |         |  |
| APE école primaire  | 600     | UNANIMITÉ<br>(Madame PIERRAT qui a un lien familial avec la présidente de l'association n'a pas participé à ce vote) |
| OCCE école primaire   | 500     | UNANIMITÉ  |
| <b>Sous fonction 311 Activités artistiques, actions et manifestations culturelles</b> |         |  |
| Chœur de Tourrettes   | 1 500   | UNANIMITÉ  |
| Ecole de Musique des Baous  | 1 000   | UNANIMITÉ  |
| Les Moulins   | 1 000   | UNANIMITÉ  |
| <b>Sous fonction 313 Bibliothèques et médiathèques</b>                                |         |  |
| Foyer du Livre  | 1 500   | UNANIMITÉ  |
| <b>Sous fonction 511 Espaces verts urbains</b>  |         |  |
| Les Jardins Familiaux de Tourrettes JFT   | 800     | UNANIMITÉ  |
| <b>Sous fonction 11 Police, sécurité, justice</b>                                     |         |  |
| La Prévention Routière  | 200     | UNANIMITÉ  |
| <b>Sous fonction 30 Culture, vie sociale, jeunesse, sports</b>                        |         |  |
| AISA GRS Côte d'Azur  | 100     | UNANIMITÉ  |
| Club bouliste tourrettan  | 1 250   | UNANIMITÉ<br>(Monsieur JERIBI et Madame LACQUA en qualité de membre de l'association n'ont pas participé à ce vote)  |
| Ski Club de Vence   | 300     | UNANIMITÉ  |
| Cercle des escrimeurs pays vençois  | 100     | UNANIMITÉ  |
| Sports et Loisirs Vençois   | 250     | UNANIMITÉ  |
| Tourrettes Football Club (TFC)  | 18 000  | UNANIMITÉ  |
| Tourrettes Esprit Trail   | 3 500   | UNANIMITÉ  |
| Tourrettes Outdoors Sport Club (TOSC)   | 3 500   | UNANIMITÉ<br>(Madame GAVACHE en  |

|   |               |   |
|---|---------------|---|
|   |               | qualité de membre de l'association n'a pas participé à ce vote) |
| Tourrettes Tennis Club (TTC)                    | 8 000         | UNANIMITÉ   |
| Tourrettes Rugby Université Club (TRUC)         | 5 000         | UNANIMITÉ   |
| <b>Sous fonction 024 Aides aux associations</b> |               |   |
| Amicale de la Mairie de Tourrettes sur Loup     | 500           | UNANIMITÉ   |
| AVF Vence et Pays Vençois                       | 300           | UNANIMITÉ   |
| Service de remplacement AM                      | 200           | UNANIMITÉ   |
| Un instant pour soi                             | 500           | UNANIMITÉ   |
| <b>TOTAL</b>                                    | <b>49 400</b> |   |

*Monsieur le Maire : pour rappel, la somme attribuée aux associations en 2023 était de 52 650 euros. J'ai arbitré une légère diminution des subventions cette année. Avez-vous des remarques ? Des questions ?*

⇒ **Le conseil municipal adopte à l'unanimité des votants**

*Monsieur le Maire : les délibérations suivantes appellent à la modification, la clôture ou la création d'Autorisations de Programme.*

**Ordre du jour n° 9 : Modification de l'autorisation de programme pour l'acquisition et l'aménagement du Domaine du Caire  
2024/26**

*Monsieur le Maire : je passe la parole à Madame l'Adjointe aux finances.*

*Madame PELLEGRINO : dans le cadre du projet d'acquisition et d'aménagement du domaine du Caire, une autorisation de programme avait été votée le 24 septembre 2021, pour un montant de 3 480 000 euros. La dernière révision date du 7 avril 2023 et avait porté ce montant à 3 327 000 euros. En 2024, il convient de la modifier afin de prendre en compte la priorisation des investissements et le report en 2025 de la sécurisation du bâtiment et de la voie d'accès. Nous passons donc d'une autorisation de programme de 3 327 000 euros à une autorisation de programme 3 257 000 euros.*

| Montant AP                         | CP 2021                            | CP 2022                            | CP 2023                            | CP 2024  | CP 2025 | Somme des CP |
|------------------------------------|------------------------------------|------------------------------------|------------------------------------|----------|---------|--------------|
| 3 327 000 €                        | 1 185 500 €                        | 1 001 500 €                        | 1 000 000 €                        | 70 000 € | 70 000€ | 3 327 000 €  |
| Dont<br>3 185 500 €<br>acquisition | Dont<br>1 185 000 €<br>acquisition | Dont<br>1 000 000 €<br>acquisition | Dont<br>1 000 000 €<br>acquisition |          |         |              |

| Montant AP                         | CP 2021                            | CP 2022                            | CP 2023                            | CP 2024 | CP 2025 | Somme des CP |
|------------------------------------|------------------------------------|------------------------------------|------------------------------------|---------|---------|--------------|
| 3 257 000 €                        | 1 185 500 €                        | 1 001 500 €                        | 1 000 000 €                        | 0 €     | 70 000€ | 3 257 000 €  |
| Dont<br>3 185 500 €<br>acquisition | Dont<br>1 185 000 €<br>acquisition | Dont<br>1 000 000 €<br>acquisition | Dont<br>1 000 000 €<br>acquisition |         |         |              |

Monsieur le Maire : avez-vous des questions ou des remarques ?

⇒ **Le conseil municipal adopte à l'unanimité**

**Ordre du jour n° 10** : Modification de l'autorisation de programme pour l'opération de consolidation de la falaise  
**2024/27**

Monsieur le Maire : je passe à nouveau la parole à Madame PELLEGRINO.

Madame PELLEGRINO : dans le cadre du projet de consolidation de la falaise, une autorisation de programme avait été votée le 13 avril 2018 pour un montant de 1 000 000 d'euros. La dernière révision date du 1<sup>er</sup> décembre 2023, et avait porté ce montant à 1 170 000 euros. Pour 2024, il convient de la modifier pour prendre en compte les dépenses réelles de 2023 et la programmation des travaux en 2024/2025. Nous passons donc d'une autorisation de programme de 1 170 000 euros à une autorisation de programme à 1 310 000 euros, et les crédits de paiement sont inscrits au budget primitif de 2024.

| Montant AP  | CP 2018 | CP 2019  | CP 2020  | CP 2021 | CP 2022  | CP 2023  | CP 2024  | CP 2025   | Somme des CP |
|-------------|---------|----------|----------|---------|----------|----------|----------|-----------|--------------|
| 1 170 000 € | 4 000 € | 20 000 € | 11 000 € | 0 €     | 15 000 € | 90 000 € | 65 000 € | 965 000 € | 1 170 000 €  |

| Montant AP  | CP 2018 | CP 2019  | CP 2020  | CP 2021 | CP 2022  | CP 2023  | CP 2024   | CP 2025   | Somme des CP |
|-------------|---------|----------|----------|---------|----------|----------|-----------|-----------|--------------|
| 1 310 000 € | 4 000 € | 20 000 € | 11 000 € | 0 €     | 15 000 € | 90 000 € | 270 000 € | 900 000 € | 1 310 000 €  |

Monsieur le Maire : avez-vous des questions ou des remarques ?

Monsieur BOUIX : comment s'explique une telle augmentation de 30 % ?

Monsieur DALCHER : nous avons initialement envisagé que les travaux opérationnels de sécurisation de la falaise, initiés sous le précédent mandat, ne rentreraient en phase opérationnelle qu'à partir de 2025, un peu la mort dans l'âme pour tout vous dire, car nous nous sommes heurtés à des difficultés juridiques.

Nous avons eu de nombreuses réunions avec le pôle risque des services de la DDTM, Monsieur le Sous-Préfet de Grasse et Monsieur le Maire. La position que nous avons défendue était de dire que les procédures administratives imposées par l'Etat d'engager une expropriation du tréfonds de la falaise pour y réaliser les travaux, dont le délai était de 12 à 18 mois, et compte tenu de la cotation du risque, était parfaitement inacceptable. Nous avons donc demandé aux services de l'Etat, après argumentations pour éviter la procédure de déclaration d'utilité publique, s'il était possible compte tenu de la nature des risques que certains compartiments soient isolés du reste pour que nous puissions entamer tout de suite les travaux. Au bout du compte l'Etat l'a accepté et nous pourrons le faire sans déclaration d'utilité publique (DUP). La réactualisation a pris en compte le coût du référé préventif. Par ailleurs, le maître d'œuvre Géolithe a actualisé le coût des objectifs travaux. Aussi, nous proposons de revoir l'enveloppe à titre prévisionnel.

Monsieur BOUIX : une telle augmentation en 4 ans, c'est hallucinant.

*Monsieur DALCHER : aujourd'hui l'augmentation du coût des aciers qui seront employés pour ancrer les blocs et accrocher les filets, est de l'ordre de 18 à 22 %, sans parler de l'augmentation corrélative de la maîtrise d'œuvre dont la mission est rémunérée en pourcentage du coût des travaux, d'où les 30 % d'augmentation. Cette augmentation ne nous est pas passée inaperçue. Ce sont des montants prévisionnels qui devront ou pourront être réajustés au moment du lancement du marché et de la signature. Ai-je répondu à votre question ?*

*Monsieur le Maire : en effet, c'est très cher.*

⇒ **Le conseil municipal adopte à l'unanimité**

**Ordre du jour n° 11 : Modification de l'autorisation de programme pour l'opération de modernisation du réseau de vidéoprotection  
2024/28**

Monsieur le Maire passe la parole à Madame l'Adjointe des finances.

*Madame PELLEGRINO : dans le cadre du projet de modernisation de la vidéoprotection, une Autorisation de Programme avait été votée le 7 avril 2017 pour un montant de 345 000 euros. La dernière révision date du 7 avril 2023 et avait porté ce montant à 260 000 euros. Pour 2024, il convient de la modifier afin de prendre en compte les dépenses réelles 2023 qui ont été de 26 500 euros et de permettre en 2024 une nouvelle mise à jour du système. Nous passons donc d'une autorisation de programme en 2024 de 30 000 à 35 000 euros et pour 2025 de 17 000 à 25 500 euros. Les crédits de paiement 2024 sont inscrits au budget primitif 2024.*

| Montant AP | CP 2017  | CP 2018  | CP 2019  | CP 2020 | CP 2021 | CP 2022 | CP 2023  | CP 2024  | CP 2025  | Somme des CP |
|------------|----------|----------|----------|---------|---------|---------|----------|----------|----------|--------------|
| 260 000 €  | 10 000 € | 90 000 € | 62 000 € | 8 000 € | 0 €     | 3 000 € | 40 000 € | 30 000 € | 17 000 € | 260 000 €    |

| Montant AP | CP 2017  | CP 2018  | CP 2019  | CP 2020 | CP 2021 | CP 2022 | CP 2023  | CP 2024  | CP 2025  | Somme des CP |
|------------|----------|----------|----------|---------|---------|---------|----------|----------|----------|--------------|
| 260 000 €  | 10 000 € | 90 000 € | 62 000 € | 8 000 € | 0 €     | 3 000 € | 26 500 € | 35 000 € | 25 500 € | 260 000 €    |

*Monsieur le Maire : avez-vous des remarques ? Des questions ?*

⇒ **Le conseil municipal adopte à l'unanimité**

**Ordre du jour n° 12 : Modification de l'autorisation de programme pour l'opération d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme  
2024/29**

*Monsieur le Maire : je passe à nouveau la parole à Madame PELLEGRINO*

*Madame PELLEGRINO : dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, une Autorisation de Programme avait été votée le 18 décembre 2029 pour un montant de 45 500 euros. La dernière révision date du 7 avril 2023 et avait porté ce montant à 204 000 euros. En 2024, il convient de la modifier afin de prendre en compte les dépenses réelles 2023 qui ont été de 37 500 euros et de mettre à jour le montant global de cette Autorisation de Programme afin de prendre en compte l'économie réalisée sur le classement de voies. Nous passons d'une AP de 204 000 euros à une AP de 132 000 euros. Les crédits de paiement 2024 sont inscrits au budget primitif de 2024*

| Montant AP | CP 2019  | CP 2020  | CP 2021 | CP 2022 | CP 2023  | Somme des CP |
|------------|----------|----------|---------|---------|----------|--------------|
| 204 000 €  | 12 500 € | 33 000 € | 0€      | 18 500€ | 140 000€ | 204 000 €    |

| Montant AP | CP 2019  | CP 2020  | CP 2021 | CP 2022 | CP 2023  | CP 2024  | Somme des CP |
|------------|----------|----------|---------|---------|----------|----------|--------------|
| 132 000 €  | 12 500 € | 33 000 € | 0 €     | 18 500€ | 37 500 € | 30 500 € | 132 000 €    |

*Monsieur le Maire : avez-vous des remarques ou des questions ?*

- ⇒ **4 abstentions : Monsieur BOUIX, Mesdames GAVACHE, LACQUA et Madame HERING par procuration**
- ⇒ **Le conseil municipal adopte à l'unanimité des suffrages exprimés**

**Ordre du jour n° 13 : Modification de l'autorisation de programme pour l'opération de réhabilitation de l'Église Saint Grégoire 2024/30**

Monsieur le Maire passe la parole à Madame PELLEGRINO.

*Madame PELLEGRINO : dans le cadre du projet de réhabilitation de l'église Saint Grégoire, une autorisation de programme avait été votée le 13 avril 2018 pour un montant de 1 430 000 euros. La dernière révision date du 1er décembre 2023. et avait porté ce montant à 1 985 000 euros. Pour 2024, il convient de la modifier afin de prendre en compte les dépenses réelles de 2023 qui ont été de 150 000 euros ainsi que celles afférentes aux différentes phases de travaux à venir. Nous passons donc d'une autorisation de programme en 2024 de 830 000 euros à 730 000 euros. Pour 2026, cette autorisation de programme sera de 123 000 euros et les crédits de paiement 2024 sont inscrits au budget primitif 2024*

| Montant AP  | CP 2018 | CP 2019 | CP 2020   | CP 2021  | CP 2022  | CP 2023   | CP 2024   | CP 2025   | Somme des CP |
|-------------|---------|---------|-----------|----------|----------|-----------|-----------|-----------|--------------|
| 1 985 000 € | 2 000 € | 6 000 € | 411 000 € | 99 000 € | 27 000 € | 150 000 € | 830 000 € | 460 000 € | 1 985 000 €  |

| Montant AP  | CP 2018 | CP 2019 | CP 2020   | CP 2021  | CP 2022  | CP 2023   | CP 2024   | CP 2025   | CP 2026   | Somme des CP |
|-------------|---------|---------|-----------|----------|----------|-----------|-----------|-----------|-----------|--------------|
| 1 985 000 € | 2 000 € | 6 000 € | 411 000 € | 99 000 € | 27 000 € | 127 000 € | 730 000 € | 460 000 € | 123 000 € | 1 985 000 €  |

*Monsieur le Maire : des questions ? des remarques ?*

⇒ **Le conseil municipal adopte à l'unanimité**

**Ordre du jour n° 14** : Modification de l'autorisation de programme pour l'opération de renforcement de la sécurité incendie  
**2024/31**

*Monsieur le Maire : Madame l'Adjointe aux finances vous avez la parole.*

*Madame PELLEGRINO : dans le cadre du programme de renforcement de la sécurité incendie 2018/2019, une autorisation de programme avait été voté le 13 avril 2018 pour un montant de 110 000 euros. La dernière révision date du 7 avril 2023 et avait porté ce montant à 149 000 euros. En 2024, il convient de la modifier afin de prendre en compte les dépenses réelles 2023 qui ont été de 6 050 euros et de poursuivre les travaux obligatoires dans le plan de prévention de risque incendie. Nous passons donc d'une autorisation de programme de 149 000 euros à une autorisation de programme de 151 050 euros. Les crédits de paiement de l'année 2024 sont inscrits au budget primitif de 2024.*

| Montant AP | CP 2018  | CP 2019  | CP 2020 | CP 2021  | CP 2022  |  | CP 2023 | CP 2024  | CP 2025  | Somme CP  |
|------------|----------|----------|---------|----------|----------|--|---------|----------|----------|-----------|
| 149 000 €  | 22 000 € | 23 000 € | 0 €     | 28 000 € | 50 000 € |  | 6 000 € | 10 000 € | 10 000 € | 149 000 € |

| Montant AP | CP 2018  | CP 2019  | CP 2020 | CP 2021  | CP 2022  | CP 2023 | CP 2024  | CP 2025  | Somme des CP |
|------------|----------|----------|---------|----------|----------|---------|----------|----------|--------------|
| 151 050 €  | 22 000 € | 23 000 € | 0 €     | 28 000 € | 50 000 € | 6 050 € | 12 000 € | 10 000 € | 151 050 €    |

*Monsieur le Maire : y a-t'il des questions ?*

⇒ **Le conseil municipal adopte à l'unanimité**

**Ordre du jour n° 15** : Modification de l'autorisation de programme pour l'opération de réorganisation des services municipaux  
**2024/32**

*Monsieur le Maire : Madame l'Adjointe aux finances vous avez la parole.*

*Madame PELLEGRINO : dans le cadre du projet de réorganisation des services municipaux, une autorisation de programme avait été votée le 08 avril 2022 pour un montant de 90 000 euros. La dernière révision date du 7 avril 2023 et avait porté ce montant à 80 000 euros. Pour 2024, il convient de la modifier afin de prendre en compte les dépenses réelles 2023 et la projection des dépenses 2024/2025, recentrée autour de deux projets : l'aménagement des nouveaux locaux de la police municipale et le réaménagement de la Maison des Jeunes. Nous passons donc d'une autorisation de programme de 80 000 euros à une autorisation de programme de 35 000 euros. Les crédits de paiement de 2024 sont inscrits au budget primitif 2024.*

| Montant AP | CP 2023  | CP 2024  | CP 2025  | Somme des CP |
|------------|----------|----------|----------|--------------|
| 80 000 €   | 22 000 € | 30 000 € | 28 000 € | 80 000 €     |

| Montant AP | CP 2023 | CP 2024 | CP 2025 | Somme des CP |
|------------|---------|---------|---------|--------------|
| 35 000 €   | 0 €     | 7 000 € | 28 000€ | 35 000 €     |

Monsieur le Maire : avez-vous des remarques ? Des questions ?

⇒ **Le conseil municipal adopte à l'unanimité**

---

**Ordre du jour n° 16** : Modification de l'autorisation de programme pour la restructuration de la voirie communale  
**2024/33**

*Monsieur le Maire : vous savez que nous attachons beaucoup d'importance à la restructuration et à la réfection de nos voiries, aussi nous poursuivrons cette tâche en y consacrant chaque année la somme de 300 000 euros environ. Madame l'Adjointe aux finances vous avez la parole.*

*Madame PELLEGRINO : dans le cadre du projet de restructuration de la voirie communale, , une autorisation de programme avait été votée le 7 avril 2023 pour un montant de 1 000 000 d'euros. La dernière révision date du 1<sup>er</sup> décembre 2023 et avait porté ce montant à 1 080 000 euros. Pour 2024, il convient de la modifier afin de prendre en compte les dépenses réelles 2023 qui ont été de 297 500 euros et de revoir le montant global de cette autorisation de programme qui passe donc de 1 080 000 euros à 957 500 euros. Les crédits de paiement 2024 sont inscrits au budget primitif 2024.*

| Montant AP  | CP 2023   | CP 2024   | CP 2025  | Somme des CP |
|-------------|-----------|-----------|----------|--------------|
| 1 080 000 € | 388 985 € | 341 015 € | 350 000€ | 1 080 000 €  |

| Montant AP | CP 2023   | CP 2024   | CP 2025  | Somme des CP |
|------------|-----------|-----------|----------|--------------|
| 957 500 €  | 297 500 € | 322 500 € | 337 500€ | 957 000 €    |

Monsieur le Maire : avez-vous des questions ? Des remarques ?

⇒ **Le conseil municipal adopte à l'unanimité**

---

**Ordre du jour n° 17** : Clôture de l'autorisation de programme pour la réhabilitation énergétique du château mairie  
**2024/34**

*Monsieur le Maire : cela concernait le changement de tous les ouvrants. Les travaux n'ayant pas débuté, je vous propose de la clôturer. Nous reviendrons sur ce programme prochainement. Madame l'Adjointe aux finances vous avez la parole.*

*Madame PELLEGRINO : dans le cadre du projet de réhabilitation énergétique du château mairie, une autorisation de programme avait été votée le 08 avril 2022 pour un montant de 280 000 €. La dernière révision date du 7 avril 2023. Pour des raisons techniques, les travaux n'ont pas pu débuter en 2023 et ne seront pas commencés en 2024, c'est pourquoi Monsieur le Maire vous propose de clôturer cette autorisation de programme.*

| Montant AP | CP 2022 | CP 2023 | CP 2024  | CP 2025  | Somme des CP |
|------------|---------|---------|----------|----------|--------------|
| 280 000 €  | 0 €     | 40 000€ | 120 000€ | 120 000€ | 280 000 €    |

*Monsieur le Maire : avez-vous des questions ?*

*Monsieur BOUIX : pourquoi abandonner ce projet ?*

*Monsieur le Maire : le projet n'est pas abandonné. L'autorisation de programme sera recrée une fois les coûts actualisés.*

*Monsieur BOUIX : il est toujours prévu de changer les fenêtres ?*

*Monsieur le Maire : bien sûr, car la mairie est une vraie passoire thermique. D'autres remarques ?*

⇒ **Le conseil municipal adopte à l'unanimité**

---

**Ordre du jour n° 18 : Clôture de l'autorisation de programme pour la sécurisation du chemin de ronde  
2024/35**

*Monsieur le Maire : comme les travaux de sécurisation de la falaise ont été décalés, je vous propose de clôturer cette autorisation de programme et de la reprendre dans un proche avenir. Je donne la parole à Madame l'Adjointe aux finances.*

*Madame PELLEGRINO : dans le cadre du projet de sécurisation du chemin de ronde, une autorisation de programme avait été votée le 08 avril 2022 pour un montant de 18 000 euros. La dernière révision date du 7 avril 2023. Les travaux ne débuteront pas vraisemblablement avant 2026 du fait du décalage des travaux de consolidation de la falaise. De ce fait Monsieur le Maire propose de clôturer cette autorisation de programme.*

| Montant AP | CP 2023 | CP 2024 | CP 2025 | Somme des CP |
|------------|---------|---------|---------|--------------|
| 18 000 €   | 0 €     | 6 000€  | 12 000€ | 18 000 €     |

*Monsieur le Maire : avez des remarques ? Des questions ?*

*Monsieur BOUIX : là encore, c'est dommage de reporter sans cesse ce projet.*

*Monsieur le Maire : l'ensemble du chemin de ronde sera repris une fois les travaux falaise finalisés.*

*Monsieur BOUIX : la partie droite du chemin de ronde pourrait être reprise sans attendre.*

⇒ **Le conseil municipal adopte à l'unanimité**

**Ordre du jour n° 19 : Création de l'autorisation de programme pour l'opération de transition énergétique**  
**2024/36**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame PELLEGRINO.

*Madame PELLEGRINO : Monsieur le Maire vous propose :*

*- de mettre en place à compter de 2024 une autorisation de programme sur la transition énergétique. Le montant de cette autorisation s'élève à 127 000 euros et s'inscrit dans le cadre des projets suivants :*

*- Pose de panneaux photovoltaïques sur la toiture de l'école Jean Ordan en 2024 et du Centre Technique Municipal en 2025 ;*

*- Poursuite du programme de remplacement des Eclairages Publics par des Leds de 2024 à 2026.*

*- de dire que les crédits de paiement de l'année 2024 sont inscrits au budget primitif 2024 suivant le planning prévisionnel qui vous a été transmis.*

| Montant AP | CP 2023  | CP 2024 | CP 2025 | Somme des CP |
|------------|----------|---------|---------|--------------|
| 127 000 €  | 57 500 € | 57 500€ | 12 500€ | 127 000 €    |

*Monsieur le Maire : avez-vous des questions ? des remarques ?*

*Monsieur BOUIX : la création de cette autorisation de programme est une bonne idée.*

*Monsieur DALCHER : votre honnêteté intellectuelle vous honore.*

⇒ **Le conseil municipal adopte à l'unanimité**

---

## ADMINISTRATION GENERALE

**Ordre du jour n° 20 : Motion des Maires des Alpes-Maritimes pour une demande de révision de la loi SRU**  
**2024/37**

*Monsieur le Maire : nous en avons souvent parlé ici. La loi SRU impose un quota de logements sociaux sur l'ensemble des communes de France. Les objectifs qui nous sont fixés sont tout simplement inatteignables. Ces objectifs inatteignables pour une grande partie des maires commencent à agacer, notamment avec la pénalité et la majoration. Aujourd'hui, l'ensemble des communes des Alpes Maritimes veulent s'allier pour déposer une motion de demande de révision de la loi SRU avec une prise en compte des spécificités des territoires. Comme je l'ai souvent dit, nous aurons beau faire toutes les constructions que nous voulons, nous n'atteindrons jamais le quota imposé. Avez-vous des questions ?*

⇒ **Le conseil municipal adopte à l'unanimité**

## RESSOURCES HUMAINES

**Ordre du jour n° 21 : Modification du tableau des effectifs : création de postes 2024/38**

*Monsieur le Maire : ce sont des créations de poste suite à des évolutions de notre personnel. Vous avez eu le détail, il faut supprimer des postes au profit de la création de postes au grade supérieur. Avez-vous des questions ?*

⇒ **Le conseil municipal adopte à l'unanimité**

---

## AFFAIRES SCOLAIRES

**Ordre du jour n° 22 : Convention Territoriale Globale avec la CAF des Alpes-Maritimes – Renouvellement 2024-2028 2024/39**

*Monsieur le Maire : Monsieur le Premier Adjoint vous nous en dites deux mots.*

*Monsieur DALCHER : vous avez tous lu la note synthèse. Je veux simplement rappeler que la Convention Territoriale Globale est désormais, depuis 2020, le dispositif contractualisé qui permet à la Caisse d'allocations Familiales de soutenir les communes dans le cadre de leurs activités périscolaires, et de l'accueil des jeunes enfants dans les crèches. Ce dispositif s'appelait avant le Contrat Enfance Jeunesse. Avec la CTG, la Caisse Nationale des Allocations Familiales a souhaité mettre, même si elles n'en ont pas la compétence, les communautés d'agglomération au cœur du dispositif. En ce qui nous concerne, le projet de CTG englobe les 24 communes membres du territoire sôphipolitain, bien évidemment la CASA elle-même et la CAF. Simplement, pour rappeler au-delà des dispositifs contractuels, dans le budget primitif 2024, le montant des participations de la CAF versé à la commune pour l'année 2023 est de l'ordre de 288 747 euros. La CTG couvre une période de cinq années de 2024 à 2028, c'est une convention d'objectifs et vous avez dans la note de synthèse les objectifs que la CAF impartit aux communes. Voilà ce que je pouvais vous en dire mes chers collègues. Un esprit peut être chagrin aurait fait remarquer qu'il n'y a plus de CTG depuis le 31 décembre 2023. La CAF des Alpes Maritimes est assez coutumière de ce décalage temporel, mais comme vous avez pu le constater, la convention qui nous est proposée à l'approbation court à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024. Une précision supplémentaire, la CASA aura à statuer sur cette convention d'objectifs. Avez-vous des questions ?*

⇒ **Le conseil municipal adopte à l'unanimité**

- Samedi 1<sup>er</sup> juin : vernissage hall du château 11h30
- Dimanche 9 juin : élections européennes

*Le prochain conseil municipal aura lieu le vendredi 28 juin 2024 à 18h00.*

**L'ordre du jour étant achevé, Monsieur le Maire clôture la séance à 18h55.**

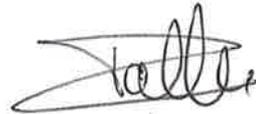
Le Maire



Frédéric POMA



La Secrétaire de séance



Nathalie VALGELATA-DALCHER

## INTERCOMMUNALITE

**Ordre du jour n° 23 : CASA - Convention relative au SIAD (système d'information et d'accueil des demandeurs de logement)**

**2024/40**

*Monsieur le Maire : la dernière délibération que je vous ai demandé de rajouter à l'ordre du jour concerne le système d'information et d'accueil des demandeurs de logement. Je vais vous faire une synthèse des 78 pages.*

*Par délibération en date du 19 février 2024, le Conseil Communautaire de la CASA a adopté la convention d'application relative au SIAD.*

*Par cette convention, la CASA formalise le droit à l'information mis en place sur son territoire et établit les nouvelles modalités d'organisation en y incluant, les guichets d'accueil bailleurs, les guichets d'accueil d'Action Logement, les guichets d'accueil des associations et le portail grand public.*

*La durée de la convention est de 6 ans, conformément à celle du PPGDID en vigueur et adoptée par délibération du Conseil Communautaire du 19 Février 2024 rendue exécutoire le 4 Mars 2024.*

*Cette convention prévoit pour la commune de Tourrettes un accueil de niveau 2, c'est-à-dire lorsque nous avons des demandeurs de logement, ils ont des entretiens personnalisés avec le CCAS. L'agent du CCAS étudie les dossiers. Cette même convention a été adoptée lundi par le conseil d'administration du CCAS. Avez-vous des remarques ou des questions sur cette convention ?*

⇒ **Le conseil municipal adopte à l'unanimité**

*Monsieur le Maire : je vous remercie pour votre confiance car je vous ai résumé ce qu'il y avait dans cette convention.*

---

### Questions diverses

*Monsieur le Maire : je n'ai pas reçu de questions écrites de la part de « Tourrettes 2020-2026 ».*

*Monsieur BOUIX : Il a été annoncé sur les réseaux sociaux qu'il y a un nouveau Comité des fêtes. Qu'en est-il ?*

*Monsieur le Maire : ce n'est pas un nouveau Comité des fêtes, mais simplement un changement de bureau. J'en profite pour saluer le Comité des fêtes qui a été très actif avec Marie-France Pain.*

---

### Evènements

- Samedi 13 avril : nettoignons le sud. Rendez-vous à 9h00 au jardin Tajasque
- Dimanche 14 avril : loto du rugby – Espace Ceuzin 13h00
- Vendredi 3 mai : rencontre des étrangers tourrettans – Espace muséal 19h00
- Mercredi 8 mai : Cérémonie – Monument aux morts 11h00